

**UNION NATIONALE FORCE OUVRIERE
DES PERSONNELS DES SERVICES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS**

Paris le 14 mars 2012

Objet : le dossier des travailleurs sociaux

Chers Camarades,

La commission exécutive de l'Union Nationale des personnels des services des départements et régions s'est réunie le 29 février 2012.

Les membres de l'Union réaffirment les revendications des travailleurs sociaux exprimées dans la résolution du congrès de l'Union validée par la fédération de la branche des services publics lors du congrès de Dunkerque de novembre 2011.

Nous demandons que ses deux revendications concomitantes soient portées devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale sans créer une hiérarchie :

- l'élaboration d'un décret permettant aux techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) d'intégrer la catégorie B suite à la revalorisation de leur diplôme (décret 99-779 de septembre 1999), actuellement ces agents sociaux sont toujours en catégorie C.
- la reconnaissance du diplôme d'assistant social, de conseiller en économie sociale et familiale, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants (grade assistant socio-éducatif) au niveau BAC+3 de façon à obtenir une revalorisation en catégorie A et non en catégorie B de type NES,; reconnaissance de ces formations Post bac en niveau II classés en RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Amitiés syndicalistes.

Le Secrétaire Général,



Alex DELUGE